

**Master 1 - Langues, littérature et civilisations étrangères
et régionales - Langues et sciences des données****Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

La date limite des inscriptions administratives peut varier en fonction de certaines obligations. Elle est affichée sur le site de la Faculté des langues: <https://langues.unistra.fr/>

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée: <https://langues.unistra.fr/>

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,

- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, **l'assiduité est obligatoire à tous les éléments de la formation. Toute absence doit être justifiée dans les 7 jours ouvrés auprès du directeur de département, du responsable d'année ou du responsable de formation** sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Le projet de recherche en M1 n'est pas compensable.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 1 - Langues et sciences des données (AISD)

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																		
UE	UE1	Anglais - Fondamentaux disciplinaires : langue	6	2		CCI												
Matière		Langue orale			1	CCI	TD 12											
								Exercices intégrés au cours	EsC	A		1						
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																		
Matière		Traduction réfléchie (version et thème)			2	CCI	TD 24											
								Epreuve écrite de version fin de semestre	1 EaC	ET	1h30	1						
								Epreuve écrite de thème fin de semestre	1 EaC	ET	1h30	1						
Matière		Reading skills and writing skills			2	CCI	TD 24											
								Epreuve écrite writing skills	EaC	ET	1h00	1						
								Epreuve oral reading skills	EaC	EO	0h30	1						
UE	UE1	Arabe - Fondamentaux disciplinaires : langue	6			CCI												
Module		Initiation à la recherche en études arabes			1	CT	TD 12											
								Dossier	CT	A		1						
								Epreuve orale	CT	EO	0h20	1						
Module		Art et littérature dans l'Orient musulman 1			1	CT	TD 12											
								Dossier	CT	A		1						
								Epreuve orale en lien avec le dossier	CT	EO	0h20	1						
UE	UE1	Espagnol - Fondamentaux disciplinaires : langue	6			CCI												
Matière		Thème			1	CCI	CM 18											
								Une épreuve de thème	EaC	ET	2h00	1						
Matière		Version			1	CCI	CM 18											
								Une épreuve de version	EaC	ET	2h00	1						
Matière		Faits de langue			0,5	CCI	CM 12											
								Une épreuve écrite de faits de langue	EaC	ET	1h00	0,5						
UE	UE1	Japonais - Fondamentaux disciplinaires : langue	6	2		CCI												
LG53GM12	EC	Techniques d'expression orale et préparation à une mobilité au Japon				CCI	CM 12	1 épreuve orale	EsC	EO	0h15	2						
LG53GM13	EC	Valorisation des techniques d'expression				CCI	TD 6	Attestation de participation Stage avec université japonaise partenaire	EsC	Q								
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																		
UE	UE2	Anglais - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie	6			CCI												
Matière		Séminaire de civilisation				CCI	CM 15											
								Une épreuve intermédiaire intégrée au semestre	EsC	EO	0h20	1						
								Une épreuve écrite	EaC	ET	4h00	3						
Matière		Séminaire de linguistique				CCI	CM 15											
								Une épreuve intermédiaire intégrée au semestre	EsC	EO	0h20	1						
								Une épreuve écrite	EaC	ET	4h00	3						

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
	Matière	Séminaire de littérature				CCI	CM 15	Une épreuve intermédiaire intégrée au semestre	EsC	ET	2h00	1										
								Un oral de fin de semestre	EaC	EO	0h30	3										
		temps de préparation : 2 heures																				
UE		UE2 Arabe - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie	6			CCI																
Module		Introduction à la recherche en études arabes 1		1		CCI	CM 12	Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1										
								Dossier écrit	EsC	PE		1										
		Dossier écrit de 5 à 10 pages : Comptes rendus en arabe d'articles ou livres																				
Module		Introduction à la recherche en études arabes 2		1		CCI	CM 12	Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1										
								Dossier écrit	EsC	PE		1										
		Dossier écrit de 5 à 10 pages : Comptes rendus en arabe d'articles ou livres																				
UE		UE2 Espagnol - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie	6			CCI																
EC		Séminaire Civilisation hispanique		1		CCI	CM 12	Master études hispaniques: Epreuve écrite	EaC	ET	3h00	1										
								Cette épreuve est prévue uniquement pour la cohorte du master études hispaniques														
EC		Séminaire littérature latino-américaine		1		CCI	CM 12	Master études hispaniques: Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1										
								Cette épreuve est prévue uniquement pour la cohorte du master études hispaniques														
EC		Séminaire littérature espagnole		1		CCI	CM 12	Master études hispaniques: Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1										
								Cette épreuve est prévue uniquement pour la cohorte du master études hispaniques														
UE		UE2 Japonais - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie	6			CCI																
LG53GM20	EC	Littérature				CCI	CM 12	1 épreuve écrite et/ou 1 exposé/dossier	EsC	ET	1h00	1										
LG53GM33	EC	Civilisation - sciences politiques et sociales				CCI	CM 12	1 épreuve écrite et/ou 1 travail personnel (dossier)	EsC	ET	1h00	1										

Choisir 1 élément(s)

Semestre 2 - Langues et sciences des données (AISD)

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
UE	UE1	Anglais - Fondamentaux disciplinaires : langue	6	2		CCI								
EC		Langue orale			1	CCI	TD 12	Exercices intégrés au cours	EsC	A		1		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
Matière		Traduction réfléchie (version et thème)			2	CCI	TD 24	Une épreuve de version (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	1		
								Une épreuve de thème (fin de semestre)	EaC	ET	1h30	1		
Matière		Reading skills and writing skills			2	CCI	TD 24	une épreuve écrite de writing skills	EaC	ET	1h00	1		
								une épreuve orale de reading skills	EaC	EO	0h30	1		
UE	UE1	Arabe - Fondamentaux disciplinaires : langue	6			CCI								
Module		Initiation à la recherche en études arabes			1	CCI	TD 12	Travail écrit Travail écrit de 5 à 10 pages préparé à la maison	EsC	A		1		
Module		Art et littérature dans l'Orient musulman 1			1	CCI	TD 12	Travail écrit Travail écrit de 5 à 10 pages préparé à la maison	EsC	A		1		
UE	UE1	Espagnol - Fondamentaux disciplinaires : langue	6			CCI								
EC		Thème espagnol			1	CCI	CM 18	une épreuve écrite	EaC	ET	2h00	1		
EC		Version espagnol			1	CCI	CM 18	Une épreuve écrite	EaC	ET	2h00	1		
EC		Faits de langue			0,5	CCI	CM 12	Une épreuve écrite	EaC	ET	1h00			
UE	UE1	Japonais - Fondamentaux disciplinaires : langue	6			CCI								
LG53HM12	EC	Techniques d'expression écrite académique et préparation à une mobilité au Japon				CCI	CM 12	1 épreuve écrite et/ou 1 exposé/dossier	EsC	ET	1h00	1		
LG53HM21	EC	Traductologie (niveau 2)				CCI	CM 12	1 épreuve écrite et/ou 1 travail personnel (dossier)	EsC	ET	1h00	1		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
UE	UE2	Anglais - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie	6	2		CCI								
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
Matière		Séminaire de littérature			1	CCI	CM 15	une épreuve intermédiaire intégrée au semestre	EsC	ET	2h00	1		
								un oral de fin de semestre	EaC	EO	0h30	3		
Matière		Séminaire de civilisation			1	CCI	CM 15	Une épreuve intermédiaire intégrée au semestre	EsC	A		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								soit une épreuve écrite de 2 heures soit un oral de 20mn						
								Une épreuve de fin de semestre						
								soit une épreuve écrite de 2 heures soit un oral de 20mn (avec un temps de préparation de 2 heures)	EaC	A		3		
	Matière	Séminaire de linguistique		1		CCI	CM 15	une épreuve intermédiaire intégrée au semestre						
								soit une épreuve écrite de 2 heures soit un oral de 20mn (avec un temps de préparation de 2 heures)	EsC	ET	2h00	1		
								une épreuve de fin de semestre	EaC	EO	0h20	3		
								temps de préparation : 2 heures						
UE		UE2 Arabe - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie	6			CCI								
Module		Art et littérature dans l'Orient arabe		1		CCI	CM 12	Epreuve orale						
								EsC	EO	0h15	1			
								Dossier écrit de 5 à 10 pages : Analyse critique d'un dossier documentaire						
								EsC	A		1			
Module		Transformations politiques monde arabe contemporain		1		CCI	CM 12	Epreuve orale						
								EsC	EO	0h15	1			
								Dossier écrit de 5 à 10 pages :Analyse critique d'un dossier documentaire						
								EsC	A		1			
UE		UE2 Espagnol - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie	6			CCI								
Matière		Axe 3 : programme concours		1		CCI	CM 12	Une épreuve écrite						
								EaC	ET	4h00	1			
EC		Axe 4 : programme concours				CCI	CM 12	une épreuve écrite						
								EaC	ET	4h00	1			
								une épreuve écrite						
								EaC	ET	4h00	1			
UE		UE2 Japonais - Fondamentaux disciplinaires : littérature, civilisation, linguistique, traductologie	6			CCI								
LG53HM20	EC	Littérature				CCI	CM 12	1 épreuve écrite et/ou 1 exposé/dossier						
								EsC	ET	1h00	1			
LG53HM32	EC	Civilisation (histoire de l'art/histoire culturelle)				CCI	CM 12	1 épreuve écrite et/ou 1 exposé/dossier						
								EsC	ET	1h00	1			
UE		UE3 - Sciences des données	6			CCI								
MIEXHMC2	EC	MATI C2 - Éthique et droit		1		CCI	CM 4							
							TP 4							
							CI 20							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	4		
								Epreuve rendue	EsC	A		3		
								Epreuve rendue	EsC	A		3		
MIEXHMP2	EC	MATI M2 - Méthodes d'apprentissage non supervisé et d'apprentissage profond		1		CCI	CM 6							
							TD 8							
							TP 14							
								Épreuve pratique	EsC	A	2h00	1		
								Premier examen écrit	EsC	ET	1h00	1		
								Second examen écrit	EsC	ET	1h00	1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
MIEXHMD2	EC	MATI D2 - Outils statistiques		1		CCI	CM 6							
							TD 8							
							TP 14							
							Épreuve pratique	EsC	A	2h00	1			
	Premier examen écrit	EsC	ET	1h00	1									
	Second examen écrit	EsC	ET	1h00	1									
UE		UE4 - Sciences des données et mise en situation professionnelle	9			CCI								
Matière		Projet disciplinaire				CCI								
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>												
Matière		Projet de recherche				CCI								
Stage		Stage professionnel court				CCI								
Matière		Projet tutoré / mission professionnelle		1		CCI		EsC	A		1			
UE		UE5 - Préparation à l'insertion professionnelle (PPE)	3			CCI								
Matière		Journée des métiers des langues et des culture du monde				CCI	Journée des métiers	EsC	A					

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Module	Module
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence